

Mairie de Jaunac
35 route de la Mairie
07160 Jaunac

Compte-rendu du Conseil municipal du 03/04/2024

Le conseil municipal de Jaunac, régulièrement convoqué le 26/03/2024 s'est tenu à la salle polyvalente de Jaunac le mercredi 03/04/2024.

Etaient présents :

Eric Fontanel, Alain Clauzier, Thérèse Coulon, Robert Nalpas, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Jacqueline Babin, Patrick Böhle, François Ginestet, Philippe Leroy

Début de la séance à 18h35.

François Ginestet est désigné secrétaire de la séance.

Ordre du jour :

- Examen et vote du Compte de Gestion 2023;
- Examen et vote du Compte Administratif 2023 ;
- Affectation du résultat
- Examen et vote du Budget Primitif 2024 + Taxes directes locales 2024 ;
- Régularisation voirie Maza
- Questions diverses.

A) Examen et vote du Compte de Gestion 2023;

François Ginestet présente le compte de gestion 2023 (en annexe).

Excédent cumulé en investissement de 14 865,43 € résultat de clôture 2023 de -34 249,78 € donc -19 384,35 € de cumulé.

En fonctionnement excédent cumulé de 98 801,07 € + 43 181,25 € sur l'exercice 2023 donc 141 982,32 € de cumulé.

L'opération principale d'investissement étant le goudronnage de la route de la Grange et de Brion. Dans une moindre mesure l'achat d'un vidéoprojecteur.

Une question a été posée par email par Thérèse Coulon en amont du conseil municipal concernant le détail de la subvention atout ruralité (département de l'Ardèche). Les factures et devis sont présentés à l'assemblée. Pour le goudronnage il s'agit de 40% des montants HT et 50% TTC pour le déneigement. La subvention a été versée sur la base des devis initiaux, même si les goudronneurs ardéchois ont soumis une facture légèrement inférieure

au montant du devis.

Après un débat, la délibération de vote du compte de gestion 2023 tel que présenté est soumise au vote de l'assemblée

POUR : 9 voix

CONTRE : 1 voix (Thérèse Coulon)

ABSTENTION : 0 voix

La délibération est adoptée.

B) Examen et vote du Compte Administratif 2023

François Ginestet présente le compte administratif 2023 (en annexe). Les éléments, similaires au compte de gestion, sont présentés.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il sort de la salle polyvalente au moment du vote. La délibération de vote du compte de gestion 2023 tel que présenté est soumise au vote de l'assemblée par François Ginestet.

POUR : 8 voix

CONTRE : 1 voix (Thérèse Coulon)

ABSTENTION : 0 voix

La délibération est adoptée.

C) Affectation du résultat

La commune de Jaunac n'a pas de reste à réaliser. La loi nous oblige à combler le déficit de la section de fonctionnement par un transfert de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 19 384,35 €.

POUR : 9 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix (Thérèse Coulon)

La délibération est adoptée.

Une présentation des ratios financiers fournis par le conseiller aux décideurs locaux est faite à titre informatif à l'assemblée par François Ginestet.

D) Examen et vote du Budget Primitif 2024 + Taxes directes locales 2024 ;

10800-Jaunac

DEPENSES		RECETTES		
F O N C T I O N N E M E N T	002 déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	122 597,97
	011 charges à caractère général	41 380,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	25 000,00	70 Produits des services du domaine et ventes	1 250,00
	014 atténuation de produits	4 600,00	73 Impôts et taxes	60 700,00
	65 autres charges de gestion courante	30 025,00	74 Dotations subventions et participations	35 825,00
	66 charges financières	350,00	75 Autres produits de gestion courante	9 002,03
	67 charges exceptionnelles	200,00	76 Produits financiers	
	68 Dotations aux provisions		77 Produits exceptionnels	
			78 Reprise sur amortissements et provisions	-
	023 virement à la section investissement	127 000,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	042 opérations d'ordre de transfert entre section	820,00	043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	-
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	229 375,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	229 375,00	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit d'investissement reporté:	19 384,35	001 excédent d'investissement reporté	-
	Opérations nouvelles			
	010 stocks		010 stocks	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	-	021 virement de la section de fonctionnement	127 000,00
	041 opérations patrimoniales	100 000,00	024 produit des cessions d'immobilisation	
	20 immo incorporelles	1 000,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	820,00
	204 subventions d'équipement versées	24 200,00	041 opérations patrimoniales	100 000,00
	21 immobilisations corporelles	27 480,65	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	19 384,35
	22 immobilisations reçues en affectations		10222 FCTVA	4 660,65
	23 immobilisations en cours	53 300,00	10226 Taxes d'Aménagement	
	10 dotations fonds et réserves		16 Emprunts et cautions	500,00
	13 subventions d'investissement		13 Subventions d'investissement	
	16 emprunts et dettes assimilées	27 000,00	18 compte de liaison	
	18 compte de liaison affectation à un BA		20 immo incorporelles	
	26 participations et créances rattachées		204 subventions d'investissement versées	
	27 autres immos financières		21 immo corporelles	
	4581xx Opérations pour le compte de tiers		22 immo reçues en affectation	
			23 immo en cours	
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-	26 participations et créances rattachées à des participations	
			27 autres immo financières	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	252 365,00	4582xx Opérations pour le compte de tiers	
		Restes à réaliser en recettes d'investissement	-	
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	252 365,00	

Les écritures concernant l'enfouissement des lignes électriques sont reproduites à l'identique que l'année précédente, même si les dernières estimations du SDE07 semblent indiquer que le prix sera inférieur à ce qui avait été budgété.

Pour rappel, le coût total pour la collectivité est estimé à 160 000 € dont 5 x 16 000 € sous la forme de crédit octroyé par le SDE. L'ensemble des écritures comptables pour cette opération (préparées avec le conseiller aux décideurs locaux) sont prévues dans la section d'investissement

Les dépenses "contraintes" (salaires, eau, électricité) sont revues à la hausse sur la base des dépenses réalisées en 2023.

Les dépenses plus ponctuelles intégrées à ce budget 2024 sont les suivantes :

Tableau électrique de l'Eglise : 1200 €

Matériel pour le chantier participatif (muret du petit-lieu) : 3300 €

Libération des tombes abandonnées par les pompes funèbres : 2700 €

Enrochement entre la route du petit lieu et le chemin rural (non pris en charge par l'assurance) : 2340 €

Relier les registres des délibérations : 400 €

Restauration et numérisation du cadastre napoléonien : 1600 €

Achat d'une armoire sécurisée pour l'archivage : 500 €

Une commission des travaux doit se tenir le 15 avril à 16h30 pour identifier les priorités pour l'année 2024 sur les voiries. Philippe Leroy évoque la dernière section de la route de Brion ainsi que le parking du Brion.

Robert Nalpas demande des nouvelles pour le chemin rural de Sarméo. Monsieur le Maire indique que s'agissant d'un chemin rural, la mairie n'a pas à assurer l'entretien de ce chemin.

Une nouvelle discussion aura lieu lors du prochain conseil municipal pour présenter les résultats de cette commission.

Après ces débats, ce budget 2024 est soumis au vote par M. le Maire.

POUR : 9 voix

CONTRE : 1 voix (Thérèse Coulon)

ABSTENTION : 0 voix

La délibération est adoptée.

Concernant les Taxes directes locales 2024, il est proposé à l'assemblée de maintenir les mêmes taux qu'en 2023 sans changement à l'initiative de la commune.

POUR : 9 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix (Thérèse Coulon)

La délibération est adoptée.

E) Régularisation voirie Maza (Parcelle A 598 cédée à titre gratuit à la commune

La famille Maza s'est rapprochée de la mairie pour régulariser une parcelle de voirie (qui est découpée selon le tracé de la route mais qui n'a pas été régularisée jusqu'au bout) qui appartient encore légalement à M. Roger Maza. Il s'agit de la parcelle A598 qui monte au Rocher de Brion entre l'intersection de Corneduc et l'intersection de la route de l'Eglise.

Il s'agit de prendre une délibération pour donner de l'autorisation à Monsieur le Maire pour acheter à l'euro symbolique aux héritiers de M. Maza cette parcelle.

Le coût des formalités est d'environ 220 € (pris sur le budget "Honoraires").

Cette délibération est soumise au vote par M. le Maire :

POUR : 9 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix (Thérèse Coulon)

La délibération est adoptée.

F) Questions diverses

➤ Parc Naturel

Patrick Böhle informe l'assemblée qu'une refonte des statuts du PNRMA devra être faite. Des discussions sont en cours avec les différentes parties prenantes. Une délibération

consultative devra être prise avant le 2 juillet (comité syndical du PNRMA) par la commune. Cela sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

➤ Mise à disposition de la salle des fêtes

Jacqueline Babin demande à ce que la salle puisse être prêtée gracieusement aux personnes souhaitant se rejoindre pour partager des moments conviviaux (jeux de société, boules, balades, etc...) le mardi.

Cela est prévu dans le règlement de fonctionnement. Il faut cependant une personne du conseil municipal en charge de la chose (responsable d'ouvrir et fermer la salle, vérifier la propreté). Cette tâche pouvant être déléguée à quelqu'un ponctuellement en cas d'indisponibilité.

Jacqueline Babin se porte volontaire.

L'ordre du jour est épuisé.

L'ensemble des conseillers signent les comptes de gestion et le budget primitif

La séance est levée à 20h35.